

## Enseigner l'histoire des femmes de la révolution dans le second degré

*D'une mission impossible à de nouveaux chantiers*

**Catherine Marand-Fouquet**

Le 1<sup>er</sup> mars 2001

Historienne

### L'histoire des femmes de la Révolution : une découverte ?

Traditionnellement orientée vers les faits politiques, l'histoire transmise aux enfants, aux élèves comme aux étudiants, n'a longtemps retenu des années révolutionnaires que les hommes politiques, l'évolution administrative, les faits de guerre. L'introduction de l'histoire économique et sociale n'a guère changé la donne : l'histoire enseignée au collège ou au lycée évoquait seulement quelques figures emblématiques ; elle ne décrivait les groupes de femmes que lorsqu'ils intervenaient à l'appui d'un événement politique ou dans un «fait-divers». On pourrait résumer schématiquement la présence des femmes dans la période de la Révolution française, telle que l'ont transmise longtemps les manuels, comme ceci : - Marie-Antoinette, avec tous les clichés qu'elle véhicule, son image maléfique de femme fatale, et punie.

- Les dames de la Halle, un glorieux moment d'action collective, un adjuvant précieux à l'action masculine.
- Charlotte Corday, la meurtrière de Marat, la femme passionnée, jusqu'au crime. Elle est punie.
- A l'arrière plan, les tricoteuses, archétypes de mégères.
- Joséphine, l'épouse de Bonaparte, la femme incarnant les plaisirs futiles du Directoire. Femme légère, elle sera punie également : stérilité, répudiation.

Cette vision des choses, à peine caricaturale, reflète et prolonge en réalité l'idéologie jacobine, produit de l'esprit des Lumières, telle qu'elle a sévi politiquement contre les femmes sous la Révolution, et bien au delà. Elle tend à renforcer des stéréotypes, qui sont partagés depuis plus de deux siècles par les tenants de l'histoire universitaire officielle. En histoire comme dans les autres sciences humaines, ce sont les années 1970 qui ont remis en cause les représentations qu'elle transmettait jusqu'alors. Ces recherches nouvelles correspondent à un moment où les féminismes renaissants interrogeaient la légitimité des rôles sociaux. Un tel mouvement historiographique avait déjà été esquissé dans les premières années du XXe siècle, lorsque les «suffragistes» réclamaient le droit de vote. Mais si, au début du siècle passé, les recherches menées sur les femmes de la Révolution n'ont pas trouvé de traduction dans les programmes officiels, cela change aujourd'hui. Sur les raisons de ce changement, nous pourrions nous interroger en conclusion.

### Les programmes en cours - et leur traduction dans les manuels

Il est prévu d'aborder la période révolutionnaire dans deux classes du second degré : la quatrième et la seconde.

En quatrième, en sept à huit heures, les grandes phases de la période révolutionnaire en France - 1789-1815 - seront traitées «sous la forme d'un récit synthétique qui permet de présenter les épisodes majeurs et les principaux acteurs de la période révolutionnaire et impériale en insistant sur la signification politique et sociale de chacune des phases retenues.»

Il est bien clair qu'avec de telles limites de temps et de thèmes, l'histoire des femmes dans la Révolution ne peut occuper beaucoup de place. Épisodes majeurs, principaux acteurs, cela exclut presque automatiquement les femmes, écartées d'emblée de la citoyenneté active. Elles n'apparaîtront donc qu'à travers la figure emblématique de Marie-Antoinette, maléfique symbole des turpitudes de l'Ancien Régime, traîtresse liée à son Autriche natale, accessoirement victime du Tribunal Révolutionnaire.

Dans les «épisodes majeurs», seule pourra figurer éventuellement la marche des femmes sur Versailles, les 5 et 6 octobre 1789 ; cette marche est souvent réduite à une manifestation de ménagères, de pourvoyeuses, bref de femmes dans leurs rôles sociaux traditionnels. Cette manifestation politique ne fait pas partie, pourtant, des repères chronologiques qui sont cités à la suite, au nombre de neuf. On y trouve, en revanche, bien naturellement, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 08 89), et le Code Civil (1804), qui doivent permettre d'aborder la problématique fondamentale de l'histoire des Françaises sous la Révolution : celle de leur exclusion des droits politiques, et celle du renforcement de l'autorité masculine, malgré le leurre du divorce.

Dans ces programmes de quatrième, tels qu'ils sont définis depuis 1994, c'est surtout à partir des heures d'instruction civique que l'on peut insister sur la question fondamentale, très généralement ignorée, qui fonde en grande partie les rapports sociaux : celle de la hiérarchie entre les sexes, de la répartition admise des rôles à un moment donné et dans une condition sociale donnée, en fonction de celui auquel on appartient en naissant. Autrement dit, la question du genre.

En effet, les programmes d'éducation civique au collège s'inscrivent dans une philosophie d'ensemble, celle des droits de l'homme. C'est alors qu'une réflexion pourrait naître sur les exclus des droits politiques, en 1789. On fait, depuis longtemps, des commentaires sur l'exclusion des non-propriétaires, mais celle des femmes va encore trop souvent de soi. Les manuels actuellement en usage le montrent très clairement.

### **«La Révolution française, mère des Droits de l'Homme».**

On ne trouve quasiment personne pour faire remarquer l'abus de langage qui consiste à parler, pour les citoyens, de «suffrage universel» et de régime démocratique en 1792, alors que les femmes en sont pourtant exclues. On insiste pourtant par ailleurs sur la distinction entre «citoyens actifs» et «citoyens passifs» dès 1789 ; ces derniers sont évincés pour des raisons économiques ou de statut (les domestiques) ; l'exclusion des femmes semble couler de source, tout comme celle des personnes ne s'appartenant pas. Nul ne souligne que, dès septembre 1789, les femmes sont exclues de la possibilité de gouverner comme régentes. On ne dit rien non plus sur les réclamations de certains et de certaines pour une participation effective des femmes à la citoyenneté. On aurait pu citer Condorcet, certes, et même Robespierre, en 1791, mais aussi Olympe de Gouges.

Cette dernière reste inconnue de la plupart des ouvrages jusqu'à une date toute récente. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, en 1989, lors qu'est lancée la pétition pour l'entrée d'Olympe de Gouges au Panthéon, certain secrétaire de mairie écrit pour demander : «Mais qui est Olympe de Gouges» ? La plupart des dictionnaires l'ignorent tout bonnement. La première édition du Dictionnaire critique de la Révolution française, de Furet-Ozouf, ne comprend pas d'entrée «femmes». Olympe de Gouges ne s'y trouve pas, alors même qu'une excellente biographie a été publiée par Olivier Blanc chez Syros, en 1981, deuxième édition revue et augmentée en 1989, sous le titre Une femme de libertés, Olympe de Gouges.

Qui est-elle ? Une géniale précurseure des féminismes des siècles ultérieurs, la pertinente et spirituelle rédactrice de la Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, en septembre 1791, une écrivaine de talent, et «engagée» avant l'heure, qui s'était attirée la hargne des planteurs pour avoir écrit, en 1785, «Zamore et Mirza», une pièce contre l'esclavage des Noirs ; une partisane des idées de liberté, une penseuse politique qui suggère une caisse patriotique pour venir en aide aux pauvres, qui donne l'exemple du don patriotique ; une idéaliste qui pense que tout être humain a le droit d'être défendu et se propose pour défendre Louis XVI. ; une femme ennemie de la violence, une utopiste qui propose à Robespierre de se sacrifier avec elle pour mettre fin à la Terreur.

Il y aura bien un sacrifice, mais le «tempo» sera différent. En juillet 1793, tout de suite après l'assassinat de Marat, Olympe est arrêtée pour avoir proposé, dans une affiche intitulée Les Trois Urnes ou le salut de la patrie, une sorte de referendum pour arrêter la Terreur. La loi du 29 mars 1793 punissait de mort quiconque tendrait en paroles ou en écrits à rétablir un pouvoir autre que Républicain et indivisible. Elle n'est toutefois jugée qu'à l'automne, et guillotinée le 3 novembre, dans le mouvement de répression qui s'abat sur les femmes qui ont osé se mêler de politique. La chronologie le souligne :

- 16 octobre, exécution de Marie-Antoinette
- 3 novembre, exécution d'Olympe de Gouges
- 8 novembre, exécution de Madame Roland

Il ne s'agissait pas seulement d'éliminer une reine abhorrée, et des amies des fédéralistes, il s'agissait aussi, alors que, le 30 octobre, on avait interdit aux femmes de former des clubs, de les mettre en garde contre leur penchant coupable à s'occuper de ce qui ne regardait que les hommes. Ce message implicite était développé par le journal *Le Moniteur* du 19 novembre : «En peu de temps, le tribunal révolutionnaire vient de donner aux femmes un grand exemple qui ne sera pas perdu pour elles...Marie-Antoinette, Olympe de Gouges, la femme Roland, bel esprit à grands projets, philosophe à petits billets, reine d'un moment, entourée d'écrivains mercenaires à qui elle donnait des soupers, distribuait des faveurs, des places, de l'argent, fut un monstre sous tous les rapports. Sa contenance dédaigneuse envers le peuple et les juges choisis par lui ; l'opiniâtreté orgueilleuse de ses réponses, sa gaieté ironique, et cette fermeté dont elle faisait parade dans son trajet du Palais de justice à la place de la Révolution prouvent qu'aucun souvenir douloureux ne l'occupait. Cependant, elle était mère, mais elle avait sacrifié la nature en voulant s'élever au dessus d'elle ; le désir d'être savante la conduisit à l'oubli des vertus de son sexe, et cet oubli, toujours dangereux, finit par la faire périr sur l'échafaud.... Femmes, voulez-vous être républicaines ? Aimez, suivez et enseignez les lois qui rappellent vos enfants à l'exercice de leurs droits ; soyez glorieuses des actions éclatantes qu'ils pourront compter en faveur de la patrie, parce qu'elles témoignent en votre faveur ; soyez simples dans votre mise, laborieuses dans votre ménage ; ne suivez jamais les assemblées populaires avec le désir d'y parler ; mais que votre présence y encourage quelquefois vos enfants ; alors la patrie vous bénira, parce que vous aurez réellement fait pour elle ce qu'elle doit attendre de vous.»

Voilà un bel exemple de sexisme, thème cité au programme d'éducation civique de cinquième.

Une étude des manuels proposés aux classes de quatrième permet d'observer à la fois la prégnance et la répétition des stéréotypes, et quelques tentatives pour prendre en compte les acquis récents de l'histoire des femmes.

Ainsi, c'est dans un manuel de quatrième techno de Nathan (*Histoire, Géographie, éducation civique*, 1994), rédigé par quatre hommes, que j'en ai trouvé la formulation la plus claire - et en même temps les limites. Une illustration représente «une jeune femme révolutionnaire» (gouache de Le Sueur). La légende dit :» les femmes participèrent aux journées révolutionnaires et fondèrent des clubs pour défendre leurs droits. Mais elles n'obtinrent aucun résultat et Napoléon maintint l'autorité maritale dans le Code civil».

Ceci appelle quelques remarques :

- les clubs fondés par les femmes à cette époque n'avaient pas pour but principal de défendre les « droits des femmes », mais de soutenir la Constitution, la Patrie. Par ailleurs, des femmes participèrent aux réunions des sociétés populaires. Elles furent nombreuses dans les tribunes des assemblées, jusqu'à ce que, en mai 1795, lors de débuts de l'insurrection populaire de prairial, les députés les en chassent à coups de fouet. Seuls quelques esprits originaux et géniaux (Condorcet, Olympe de Gouges, Lequinio, entre autres) purent s'exonérer du sens commun qui, à cette époque, au nom d'un rousseauisme largement répandu, assignait les femmes à leurs devoirs de « nature », les écartant de ce fait de l'expression politique. A Paris, des femmes des milieux populaires participèrent dès 1789 à des journées politiques, et portèrent des pétitions aux assemblées. Certaines réclamèrent, en 1792, le droit de porter des armes.

- Il importe de dire que ce sont les révolutionnaires eux mêmes qui, dès 1789, tendirent à renforcer cette autorité de l'homme sur la femme. L'élimination du roi comme garant supérieur du pouvoir de punir (lettres de cachet) transféra ce pouvoir au père seul dans la cellule familiale. L'institution momentanée du divorce ne changea pas cette donne fondamentale. En sacralisant le citoyen, le masculin, la Révolution disqualifiait la femme, citoyenne de seconde zone.

Évoquer les femmes, dans les limites du programme, c'est très largement le fait des illustrations. Les gouaches de Le Sueur sont d'un grand secours, et les iconographes semblent retrouver toujours les mêmes. Le même manuel de 4e techno/Nathan, édité en 1996, montre

une des rares représentations paritaires des hommes et des femmes que l'on produise en ce temps-là : des hommes et des femmes dansent autour d'un arbre de la Liberté, dans une ville allemande. Il est bien évident que c'est la danse qui entraîne ce rapprochement, ce partage. La présence des femmes garantit aussi une unanimité populaire. En dehors de cela, on retrouve surtout des représentations féminines dans les évocations de la misère ou du luxe, principalement au temps du Directoire, qui fournissent un prétexte pour évoquer les figures pittoresques des Incroyables et des Merveilleuses, ces images étant opposées à celles des distributions de soupe. Les femmes sont au salon ou dans la rue, où elles exercent leurs métiers le plus souvent. C'est le plus souvent la « marchande de journaux » de Debucourt, qui illustre la liberté de la presse, alors qu'on aurait pu donner le frontispice de journaux politiques écrits par des femmes, comme Louise de Keralio par exemple.

L'index du manuel fait apparaître trois noms de femmes sur 62 personnages cités ; les élues sont Mme Roland, Louise Michel et la reine Victoria. Seule Mme Roland est donc reçue officiellement comme femme de la Révolution. Ce stéréotype trouve son écho dans le timbre édité lors du Bicentenaire. Être femme de ministre est un moyen d'accéder au statut de personne politique.

Le manuel de quatrième d'histoire-géographie édité par Nathan sous la direction de Jacques Marseille (programmes de 1994), rassemble 14 auteurs, à parité hommes/femmes. Les représentations féminines y sont très nombreuses dans l'allégorie, mais on y trouve aussi un dossier sur « l'apprentissage de la parole » qui montre à la fois le club des Cordeliers, et la vignette de Le Sueur représentant « Un club patriotique de femmes ». Cette image a été largement diffusée lors du Bicentenaire ; elle était le symbole du colloque de trois jours, du 12 au 14 avril 1989, qui réunit à Toulouse 450 chercheurs de tous pays sur le thème « Les femmes et la Révolution française ». Ses acquis sont encore peu passés dans les manuels bien que les actes aient été publiés, en trois volumes, voici plus de dix ans. La double page du même ouvrage consacrée aux « acteurs de la Révolution » confronte les « grands hommes » (Mirabeau, Desmoulins, Danton, Robespierre) aux sans-culottes, elle et lui, représentés toujours par Le Sueur. Enfin les femmes apparaissent actrices du mouvement populaire dans un texte du Journal de Célestin Guittard racontant la journée révolutionnaire du 25 février 1793. Le tableau de Demachy représentant la Fête de l'Être Suprême peut encore fournir matière à commentaires fructueux et le Code civil est étudié sous l'angle des rapports entre époux, des prérogatives paternelles et maritales.

Par contraste, d'autres ouvrages, tels le manuel Hachette de 4e techno, édité en 1998, ne comprennent pratiquement pas de représentations de femmes réelles, si ce n'est, pour la société du XVIIIe siècle, un tableau représentant une famille de négociants à Rouen ; la marchande de journaux ; la porte d'un riche. Les allégories foisonnent en revanche. Pour illustrer la Liberté et les Droits, la statue de la Liberté fait face à Marianne.

Dans le manuel Magnard Histoire Géographie édité la même année, on peut observer des femmes participant à une journée politique avec une gravure de Boilly « les sans-culottes envahissent l'Assemblée », le 20 mai 1795. Ce sont en effet des femmes qui ont lancé les insurrections de Germinal et de Prairial (1-2 avril et 20-23 mai 1795). Après l'échec de Prairial, elles sont accusées d'avoir joué le rôle de boutefeux, et on leur interdit de s'assembler à plus de cinq dans la rue. On en voit aussi, à l'opposé, dans « le départ des émigrés ».

Le manuel d'Histoire Géographie de 4e chez Belin reproduit un détail de la gravure conservée au Musée Carnavalet qui représente les « Femmes de Paris en route pour Versailles » en demandant : « qu'y a-t-il d'étonnant dans cette scène ? » Des femmes en armes, bien sûr, ce qui peut appeler un intéressant développement sur l'illégitimité d'une telle conduite, à cette époque. Porter les armes est constitutif de l'état de citoyen. De nombreuses femmes ont revendiqué ce droit, sans succès, sous la Révolution. Les rares combattantes qui se trouvaient dans l'armée de la République en ont été exclues. Quand au manuel d'éducation civique du même éditeur, de 1991, il affirme sans ambages que le divorce n'est autorisé qu'à partir du code Napoléon, oubliant l'épisode républicain.

Le manuel Hachette Histoire Géographie de 1998 présente des originalités : Napoléon et la mère du grenadier, le mariage civil, une représentation des poids et mesures dans laquelle une femme évoque la présence, ô combien répandue, des femmes dans le commerce. La fête de l'Être Suprême s'y trouve également, de même qu'un tableau figurant Marat assassiné. La légende dit : « il est assassiné le 17 juillet 1793 par une royaliste ». La voilà dépersonnalisée,

pauvre Charlotte, et taxée de royalisme, alors qu'elle était girondine. C'est pourtant ce manuel, composé par treize auteurs dont une seule femme sous la direction de Jean-Michel Lambin, maître de conférences à l'IEP de Lille, qui mentionne Olympe de Gouges en ces termes : « Les femmes de 1789 participent aux événements révolutionnaires. Pourtant, la Constitution de 1791 ne leur donne aucun droit civique. Olympe de Gouges rédige alors la Déclaration des Droits de la femme et de la citoyenne ».

En apothéose de ces manuels de 4e, celui de Bordas qui va jusqu'à reproduire en vignette, p 66, le portrait d'Olympe et mentionne ladite Déclaration. Ce même ouvrage, toutefois, un peu plus loin, à propos de 1848, parle du suffrage universel (masculin), le masculin étant entre parenthèses, c'est un progrès. L'essai demande à être transformé : en 1944, il est dit que le droit de vote est « accordé aux femmes ». Il aurait mieux valu réserver l'appellation de « suffrage universel » à 1944, et parler en 1848 de suffrage masculin. Ainsi la sexuation des droits politiques aurait-elle pu être commentée : depuis 1789, en France, l'universel recouvre abusivement le masculin. En politique, le féminin se voit accorder des droits. Pourquoi ne pas avouer que ces droits sont conquis ?

## **En seconde : les fondements du monde contemporain**

Les programmes de seconde en vigueur jusqu'à cette année autorisaient, de par le nombre d'heures accordées à l'enseignement de cette question, davantage de latitude. Les manuels de seconde reflètent-ils pour autant plus d'ouverture aux questions de genre ?

Il s'agit désormais de « construire une culture et non d'accumuler des connaissances factuelles ». Onze à treize heures sont dévolues à « la période révolutionnaire en France ». Après une étude de la contestation de la monarchie absolue, et du mouvement des Lumières, Le programme précise à propos des « expériences politiques en France de 1789 à 1815 » : « Il s'agit, en dégagant les étapes majeures de la période, de proposer un exposé problématique des expériences politiques et institutionnelles qui ont marqué en France la mise en œuvre de conceptions nouvelles. Et plus tard, sous forme de bilan, on étudiera la « modernisation du continent européen où pénètrent, non sans nuances ni résistances, les nouvelles conceptions diffusées par la Révolution française ».

C'est bien l'idée de nouveauté, de modernisation qui prévaut. Comment l'histoire des femmes et du genre peut-elle y trouver sa place ? Elle dérange un peu, en ce que la période apporte vraiment peu de nouveautés, de modernisation. Entre la condition de certaines privilégiées de l'Ancien régime, et celle de toutes les femmes de la période post révolutionnaire, on peut même soutenir qu'il y a une forme de régression politique : le pouvoir de diriger l'État a disparu. La barrière du privé et du public semble solidement fermée. On pourrait, dans cette perspective, trouver une analyse de l'établissement du divorce, de ses limites .

La plupart des manuels de seconde permettent peu d'observer des femmes sur le terrain politique.

Celui qui est dirigé par Jean-Michel Lambin, publié par Hachette en 1993, reproduit le retour de la foule parisienne de Versailles, le 6 octobre 1789. Il est flanqué du texte fameux de Chateaubriand stigmatisant ces poissardes et bacchantes, ivres et débraillées. On y trouve aussi une arrestation de la famille royale à Varennes, qui permet de commenter le rôle de la reine. Madame Roland est particulièrement bien traitée, par un portrait ainsi légendé : « Intelligente et cultivée, Mme Roland inspire l'action des Girondins qu'elle réunit régulièrement dans son salon quand le groupe quitte le club des Jacobins en 1792. ». S'y ajoute le texte signé de Mme Roland, par lequel elle condamne les massacres de septembre. La fête de l'Être Suprême, Muscadins et Merveilleuses, permettent d'observer d'autres représentations des rôles féminins et masculins consacrés par cette période.

Le manuel Lambin de 1996, rédigé cette fois par une équipe exclusivement masculine, n'accorde pas la même place à Mme Roland. La « disette de pain » est opposée aux « Incroyables et Merveilleuses ». Dans un schéma de bas de page consacré à la Constitution de l'an III, on relève une ambiguïté à propos des citoyens passifs, évalués à un million et définis comme « hommes et femmes ne payant pas d'impôts », alors qu'il aurait fallu écrire « hommes ne payant pas d'impôts et toutes les femmes »

Les femmes sont en revanche très rarement représentées dans le manuel de Seconde Belin 1996, dû à une équipe de huit rédacteurs dont deux femmes. Si l'on excepte la sempiternelle marchande de journaux à propos de « la naissance d'une opinion publique », on ne trouve que deux occurrences qui les relient à une prise de position politique : un texte de la marquise de La Rochejaquelein d'une part ; le nom de Charlotte Corday d'autre part, à propos de la Terreur montagnarde (cette fois, elle est dite « Normande, en liaison avec l'insurrection normande »). Par ailleurs, on voit des femmes à une audience publique du Directoire, ou bien à propos de la déchristianisation. Le mariage républicain n'est pas oublié.

Le manuel Magnard de 1996, dû à une escouade de 17 auteurs, reproduit certains de ces thèmes : marchande de journaux, témoignage d'un témoin de la Fédération qui atteste du nombre important de femmes présentes ; allégories des Droits de l'homme et de l'égalité, mais aussi « les femmes parisiennes à l'assemblée », le texte de Mme Roland sur les massacres de septembre, et la plantation de l'arbre de la liberté à Mayence.

Le manuel publié par Belin en 1996, dirigé par Claude Quélet, rassemble 6 auteurs, à parité hommes/femmes. Les femmes des temps révolutionnaires semblent de passives auxiliaires dans une gravure qui évoque la Prise de la Bastille. La gouache de Le Sueur qui représente la plantation d'un arbre de la Liberté permet d'opposer les citoyens hommes vêtus de sombre aux femmes en robes claires, ceinturées de tricolore. L'inévitable marchande de journaux se retrouve également, mais deux originalités apparaissent : le tableau représentant Lavoisier et sa femme, par David ; la pétition des citoyennes blanchisseuses (du 24 février 1793) qui appelle de nombreux commentaires sur la condition des femmes, leur organisation, leur mode d'intervention dans la vie publique qui est loin d'être passif, et ce depuis le début de la Révolution. Si les formes adoptées pour manifester ont été au départ très conventionnelles (du type des processions), le contenu a vite changé, montrant chez beaucoup de femmes un sentiment d'appartenance au « peuple souverain » et des exigences en conséquence.

Terminons ce bref parcours par le manuel de seconde édité chez Bréal en 1996 ; il est dirigé par une inspectrice, avec trois hommes et quatre femmes.

Les illustrations mettant en scène des femmes sont classiques : les femmes partant pour Versailles ; la marchande de journaux ; la fête de l'Être Suprême ; Merveilleuses et Incroyables. La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen entraîne l'évocation du texte parodique d'Olympe de Gouges, dont est soulignée la postérité en 1948 et 1956 .

Cette revue aura permis d'observer que certains manuels destinés aux classes de quatrième permettent d'évoquer en partie les acquis récents de la recherche à propos de femmes de la Révolution. Le renouvellement des programmes de seconde devrait permettre à son tour une mise à jour bien nécessaire pour faire réfléchir sur la problématique de genre ; les dix années révolutionnaires expliquent en effet cette « exception française » qui, il y a peu, faisant encore tellement gloser.

## **Les nouveaux programmes de seconde**

Ils appellent au renouvellement de la réflexion sur ces thèmes, aussi bien dans les programmes d'éducation civique juridique et sociale que dans ceux d'histoire.

Dans les recommandations pour l'éducation civique, on appelle à faire réfléchir sur l'évolution des règles qui guident l'autorité parentale. Il s'agit de droits partagés entre les sexes et entre les âges.

L'étude peut commencer par rappeler la donne des années révolutionnaires, filles de la philosophie naturaliste : celle-ci établit une subordination de la femme à l'homme. C'est l'idéologie de la nature qui justifie la domination d'un sexe par l'autre, comme l'universalisme juridique masque la domination de classe. Le droit naturel impose un modèle très hiérarchisé de la différence des sexes, modèle universel, pour toutes les femmes. Aux distinctions sociales ménagées par l'Ancien Régime, qui pouvait pour certaines conférer une certaine autonomie, le nouveau régime égalitaire fait succéder une généralisation, une universalisation de l'incapacité juridique des femmes mariées.. Celle ci est liée à leur fonction sociale, c'est à dire à la représentation culturelle que les hommes se font de leur sexe biologique.



On trouve l'explicitation de ces conduites sous la plume de juristes qui ont participé à l'élaboration de lois pendant toute la période, et jusqu'au Code civil. Montlozier, en 1803, écrit : « La femme, les enfants mineurs, les serviteurs n'ont point de propriété car ils sont propriété eux mêmes : la femme parce qu'elle fait partie de l'homme, les enfants parce qu'ils en sont l'émanation, les serviteurs parce qu'ils sont de simples instruments ».

En revanche, le statut des femmes reçoit quelques aménagements lorsqu'ils vont dans le sens de principes admis par la Révolution : c'est au nom de la lutte contre les privilèges nobiliaires et le droit d'aînesse que s'établit l'égalité successorale individuelle, que s'abolit le privilège masculin dans ce domaine. C'est la lutte contre le despotisme qui fait supprimer la correction maritale. C'est la laïcité qui permet l'établissement d'un mariage fondé sur l'égalité des volontés, et de même la rupture de ce libre contrat par le divorce. Le divorce lui-même, en revanche, reste dissymétrique, inégalitaire dans la mesure où la faute d'adultère est sévèrement sanctionnée si elle est commise par l'épouse, et non par le mari qui a droit, au contraire, à la totalité de la communauté et même à une pension viagère. Pour la garde des enfants, dissymétrie encore : le père conserve dans tous les cas l'autorité paternelle, la mère ne peut garder avec elle que les filles, et les garçons jusqu'à sept ans. Après quoi, doués de raison, ils iront vivre avec leur père.

« La période 1789-1804 », écrit Michèle Bordeaux<sup>1</sup>, « possède une cohérence juridique discriminatoire profonde, cohérence masquée par des épiphénomènes politiques ou légèrement troublée par l'intervention de personnalités en avance sur leur temps. Si comme Sédillez le déplorait devant la Législative « La liberté et l'égalité n'existent pas encore en France pour les femmes », les grands principes décisifs de la Déclaration des droits constitueront le tremplin de toutes les revendications politiques et civiles des femmes du XIX et XX<sup>e</sup> siècles ».

Ainsi peut être renouvelée, aussi, l'étude de la Déclaration des droits. Mais il faut également, à mon sens, la replacer, ainsi que toutes les années en question, dans le contexte guerrier qui les a en grande partie guidées. La présence obsédante de la guerre, de l'ennemi extérieur et intérieur, contribue à raviver la vision complémentaire des rôles sociaux. De nombreuses illustrations d'époque permettent d'explicitier cela. La guerre n'est en général pas propice au souffle de la liberté.

Le nouveau programme applicable à compter de l'année 2001-2002, réserve une large part à la période révolutionnaire : ruptures avec l'Ancien Régime, mise en œuvre des principes révolutionnaires, héritages conservés, héritages mis en cause. La problématique du genre telle que nous l'avons explicitée peut donc y trouver sa place, et ce d'autant plus que les instructions prévoient aussi très explicitement qu'une attention particulière soit accordée à l'exclusion persistante des femmes de la vie politique. On peut espérer que grâce à ces nouvelles instructions, on portera une attention plus grande à la terminologie. Qu'on cessera de confondre suffrage masculin et suffrage universel, par exemple.

Mais il faudrait aussi, dans la description des moments forts et des acteurs de cette période, que l'on prenne en compte la participation des femmes, en particulier celles des milieux populaires parisiens et autres, selon les lieux d'enseignement, à la vie politique.

### **Une prise de conscience récente.**

Ce nouvel intérêt porté à l'histoire des femmes dans la Révolution procède de plusieurs courants. Le développement des recherches sur les femmes, depuis une génération, après avoir trouvé ses porte-parole dans les mouvements féministes, a peu à peu conquis les milieux universitaires. La période révolutionnaire en elle-même a suscité peu de recherches de ce type pendant longtemps dans la mesure où les patrons de cette recherche, massivement marxistes, avaient tendance à considérer tout ce qui sentait son féminisme comme entaché de bourgeoisie. Ils prolongeaient ainsi d'une certaine manière l'antiféminisme jacobin. Mais l'étude des milieux populaires féminins, par Dominique Godineau par exemple, a fait justice de ce faux procès.

Cette histoire a bénéficié aussi d'un « effet 89 », des échos du Bicentenaire et des échanges d'idées

qu'il a provoqué, avec le colloque de Toulouse évoqué plus haut, ainsi qu'un très grand nombre de publications. La plupart des auteurs, français ou étrangers, ont alors mis en rapport ce qu'on

commençait à appeler le « retard français » (la faible représentation des femmes en politique) avec les origines mêmes de la démocratie française : la période révolutionnaire.

Une intense activité militante, qui a occupé les années 1990, s'est consacrée à provoquer une rupture avec cette tradition. Elle a abouti à la revendication, puis à l'obtention de la parité. (Obtenue de haute lutte et non pas « octroyée » comme le suggérait une journaliste de France bleu au lendemain des élections municipales de mars 2001). Cette revendication a provoqué une vive polémique entre ceux et celles qui se réclament encore de l'universalisme pour refuser un tel moyen d'égalité et les défenseurs de la parité.

C'est ainsi qu'on a fini par prendre en compte une dimension longtemps niée de l'Histoire : la participation des deux sexes à son élaboration, selon des modèles qui évoluent avec le temps. Il s'agit bien là d'un saut épistémologique.

Puisse-t-il être mis en œuvre par les nouveaux manuels avec discernement, et concourir à la formation de citoyennes et de citoyens plus maîtres de leurs choix. Ce qui est une des fonctions de l'histoire, tout comme de l'éducation civique, juridique et sociale.

## **BIBLIOGRAPHIE**

BLANC Olivier, Olympe de Gouges, une femme de libertés, Paris, Syros/Alternatives, 1989.

BRIVE, Marie-France, dir., Les Femmes et la Révolution française ,

tome 1, Modes d'action et d'expression, nouveaux droits, nouveaux devoirs, tome 2, L'Individuel et le social, apparitions et représentations,

tome 3, L'Effet 89, 1991, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1989, 1990, 1991.

DUHET, Paule-Marie, éd., Cahiers de doléances des femmes en 1789 et autres textes, Paris, Des Femmes, 1981.

FRAISSE Geneviève, Muse de la Raison, la démocratie exclusive et la différence des sexes, Paris, Folio , 1995.

GODINEAU Dominique, Les Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988.

HUNT Lynn, Le Roman familial de la Révolution française, Paris, Albin Michel, 1995.

MARAND-FOUQUET Catherine , La Femme au temps de la Révolution française, Paris, Stock, 1989.

PELLEGRIN Nicole, Les Vêtements de la Liberté, abécédaire des pratiques vestimentaires françaises de 1780 à 1800, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989.

VEAUVY Christiane, PISANO Laura, -Nation Paroles oubliées. Les femmes et la construction de l'Etat-nation en France et en Italie, 1789-1860, Roma, Editori Rumiti, 1994, Paris, ArmandColin, 1997.

VIENNOT Eliane (dir.), La Démocratie «à la française», ou les femmes indésirables, Paris, CEDREF, Publications de l'Université Paris 7- Denis Diderot, 1996.